

P.V. n° 6

Présidence : M. GUIGNARD.

Présents : MM. AUBLANC - BOESSO – CHARBONNIER - REPENTIN – SICOT.

Excusés : MM. BOUDET – SISSAOUI - SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE FRANCE

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 60 matchs de ce tour en tenant compte des dossiers suivants :

Match n° 29686764 – F.C. Seudre Océan / F.C. Girondins de Bordeaux du 29/09/2024

Ce dossier a été transmis à la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux pour examen.

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 04/10/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain et dit le F.C. Girondins de Bordeaux qualifié pour le tour suivant.**

Match n° 29686797 – Avenir Mourennois / Stade Montois du 28/09/2024

Match arrêté. Le dossier a été transmis à la C.R. Discipline pour examen.

Match n° 29686805 – J.A. Biarritz / F.C. Bassin d'Arcachon du 28/09/2024

Ce dossier a été transmis à la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux pour examen.

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 04/10/2024 qui **donne match perdu à l'équipe du F.C. Bassin d'Arcachon (0-3) pour en attribuer le bénéfice à celle de la J.A. Biarritz (3-0) et dit le club de la J.A. Biarritz qualifié pour le tour suivant de la Coupe de France.**

Le club du F.C. Bassin d'Arcachon a fait appel de cette décision auprès de la C.R. Appel.

Calendrier du 5^{ème} tour :

30 matches avec les **60** vainqueurs du 4^{ème} tour.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques.

Ce tirage est effectué dans la salle des fêtes de La Rochefoucauld en Angoumois avec le support du club résident, La Roche Rivières F.C. Tardoire (Régional 3), qui a réalisé une superbe performance lors du 4ème tour en éliminant dans le temps réglementaire le club de Trélissac A.P.F.C., pensionnaire de National 3. Il s'est déroulé devant de nombreux clubs ayant fait le déplacement ainsi que de Monsieur le Maire et de son adjoint aux sports et a été effectué par 4 jeunes licencié(e)s de l'école de football locale.

Merci à eux pour le prêt de la salle et la parfaite organisation.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 13 octobre 2024 à 15h00** ou le **samedi 12 octobre 2024 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **tirs au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

La C.R. Arbitrage adressera aux CDA la liste des matches qu'elle leur délèguera le mardi 08/10/2024 dans la journée.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des REMPLACES-REPLACANTS ne s'applique PLUS (JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT).

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match.

A partir du 3^{ème} tour, il peut être procédé au remplacement de 5 joueurs au cours d'un match en 3 séquences au maximum en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

CHAMPIONNATS

REGIONAL 1

A la suite de la finalisation des procédures, le comité de Ligue, représenté par son administrateur provisoire, a décidé d'intégrer l'équipe première Senior masculine des Chamois Niortais F.C. en Régional 3 pour la saison 2024/2025, mettant les autres équipes Seniors masculines à la disposition du District des Deux-Sèvres, avec toute latitude pour les placer au niveau désiré.

Par conséquent, **la poule A de Régional 1 où était positionné l'équipe 1 des Chamois Niortais F.C. se trouve réduite à 13 équipes.** Les équipes devant rencontrer les Chamois Niortais F.C. seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

REGIONAL 3

A la suite de la finalisation des procédures, le comité de Ligue, représenté par son administrateur provisoire, a décidé d'intégrer l'équipe première Senior masculine des Chamois Niortais F.C. en Régional 3 pour la saison 2024/2025, mettant les autres équipes Seniors masculines à la disposition du District des Deux-Sèvres, avec toute latitude pour les placer au niveau désiré.

Par conséquent, **l'équipe 1 des Chamois Niortais F.C. est positionnée dans la poule C du championnat Régional 3.** Cela implique donc un nouveau calendrier (poule de 14 avec un exempt). Cependant, les résultats des deux premières journées, disputées selon l'ancien calendrier, seront bien entendu conservés dans le nouveau calendrier.

Prochaine réunion :

- **Jeudi 17 octobre 2024 :**
 - o Tirage du 6ème tour de la Coupe de France
 - o Tirage du 3ème tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD